

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Versement de la part intercommunale des aides économiques « financer l'investissement de mon commerce de proximité » et « soutien à l'investissement des opérateurs économiques » à Monsieur Pierrick ROCHE – SARL La Bonne-Vie, Le Grand Café à Murat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Hautes Terres Communauté, signée le 5 avril 2023, permettant à Hautes Terres Communauté de participer au financement des aides et régimes d'aide mis en place par la Région (article 1) ;

Considérant le dispositif régional d'aide « financer mon investissement commerce de proximité », qui appelle un co-financement local à hauteur de 10% des dépenses éligibles ;

Considérant le programme européen LEADER – appel à projets AAP 1.1 « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand », permettant d'engager un cofinancement LEADER au dispositif régional « financer l'investissement de mon commerce de proximité » dans la limite de 40% d'aide publique ;

Vu la décision du Président n°2025-DPRSDT-096 en date du 25 mars 2025 attribuant une aide d'un montant de 5 000 € à Monsieur Pierrick ROCHE, SARL La Bonne Vie, pour son projet de modernisation du restaurant « Le Grand Café » à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer l'investissement de mon commerce de proximité », et de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand », et en application du règlement d'attribution des aides ;

Vu la délibération n°015-200071702-DE_024_2025-DE du Conseil municipal de Murat en date du 25 mars 2025 attribuant une aide d'un montant de 5 000 € à Monsieur Pierrick ROCHE, SARL La Bonne Vie, pour son projet de modernisation du restaurant « Le Grand Café » à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer l'investissement de mon commerce de proximité », et de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand », et en application du règlement d'attribution des aides ;

Vu la délibération n°2025-09_07-98607 de la Commission permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes attribuant une aide d'un montant de 10 000 € représentant 20% d'une dépense éligible de 50 000 € à Monsieur Pierrick ROCHE, SARL La Bonne Vie ;

Considérant le récapitulatif des dépenses transmis par Monsieur Pierrick ROCHE présentant un montant de dépenses conforme au prévisionnel ;

DECIDE

Article 1 : De verser une subvention d'un montant de 5 000 € représentant 20 % de la dépense éligible réalisée à Monsieur Pierrick ROCHE, SARL La Bonne Vie, pour son projet de modernisation du restaurant « Le Grand Café » à Murat, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, répartie comme suit :

- 5 000 € soit 10 % pour Hautes Terres Communauté ;
- 5 000 € soit 10 % en délégation de la commune de Murat ;

Article 2 : D'appeler auprès de la commune de Murat la somme de 5 000 € ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.